

Certains combats méritent une armée



Rapport d'activité 2017 *du Pôle Urgence diffus*

*Un des Services d'Hébergement d'Urgence du CHRS Le Nouvel Horizon
Établissement de la Fondation de l'Armée du Salut à Reims*

Table des matières

Le mot du Directeur	5
Présentation de la fondation de l'Armée du salut.	7
L'Armée du Salut dans le monde.	7
L'Armée du Salut en France.	7
L'Armée du Salut à Reims.	8
Cadrage législatif	10
Le cadrage national	10
Le cadre législatif	10
Présentation	13
Les locaux.....	13
Le public accueilli	14
L'occupation.....	16
L'équipe au service de la mise en œuvre du projet social	17
L'accueil.....	17
Les grands axes et principes de l'accompagnement social.....	17
Gestion des conflits et incidents	19
La dynamique et les actions collectives	20
Les activités	20
Les personnes accueillies au cœur du projet CRPA	22

Le service HU diffus compte à lui seul 50 % de la population hébergée au sein des établissements et services du Nouvel Horizon à Reims.

251 personnes sont accueillies dans 44 logements situés principalement dans le quartier Croix Rouge, d'où la localisation des bureaux du Pôle Urgence diffus dans ce secteur.

Les personnes en hébergement d'urgence sont quasiment toutes d'origine étrangères et elles sont dans l'attente d'une hypothétique régularisation de leur situation administrative : quelques-unes attendent une orientation en CADA et un grand nombre ont déposé un recours ayant été déboutés de leur première demande.

Les délais d'examens interminables des dossiers génèrent du désœuvrement, du mal-être, de l'agressivité, un repli sur soi-même, de la désespérance, de la souffrance et parfois de l'exigence qui complexifient particulièrement le travail d'accompagnement social.

A cela s'ajoute les problèmes de santé auxquels sont confrontés un nombre non négligeable de ces femmes, de ces hommes et de ces enfants.

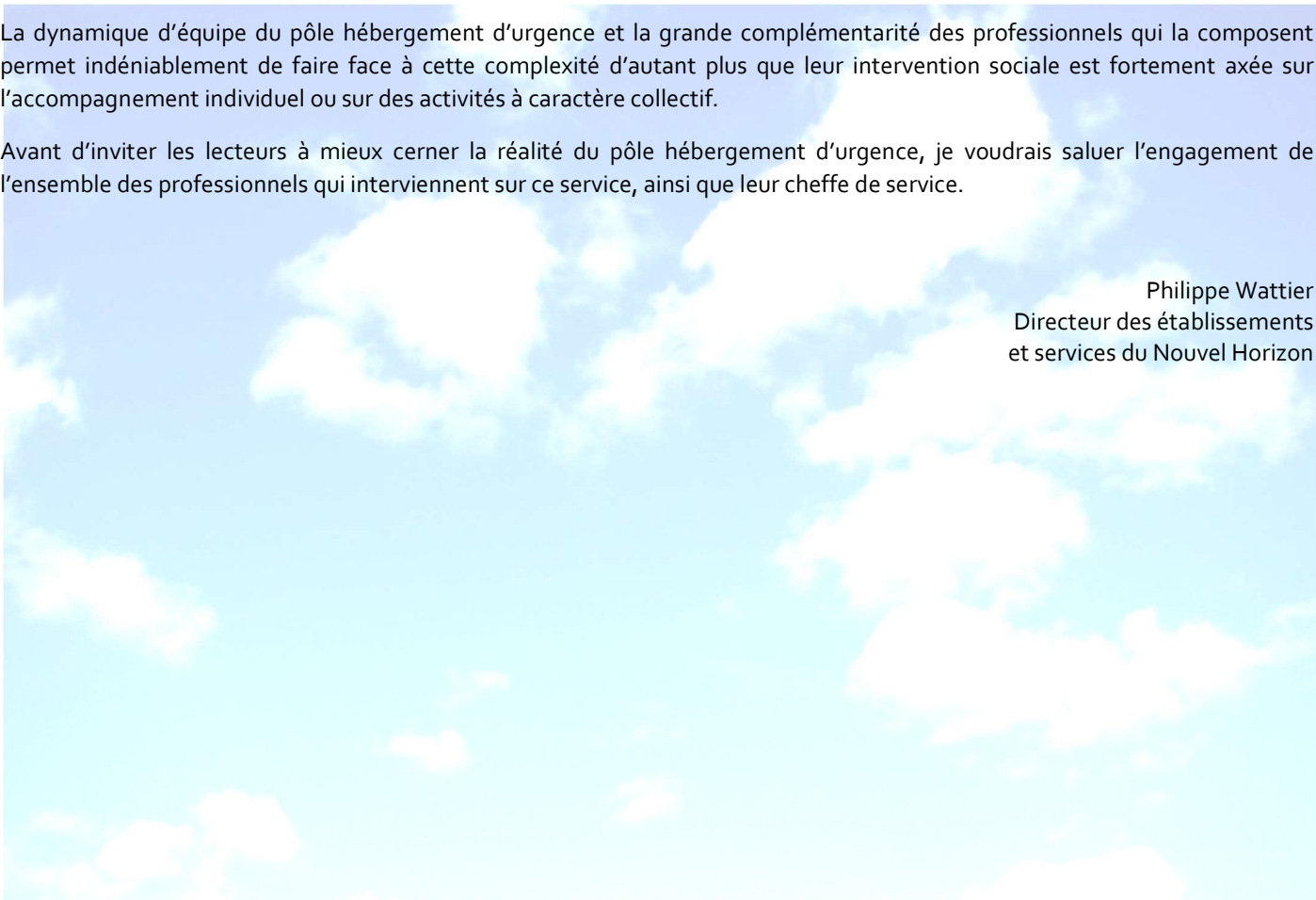
L'inactivité, l'absence de revenus et de perspective ou encore l'ancienneté dans l'hébergement qui est parfois de plus de 5 années, conduisent aussi ces personnes à s'inscrire dans un système « débrouille » somme toute bien compréhensible même si illégal et répréhensible.

Parler de l'hébergement diffus sans évoquer les enfants est une faute : ils représentent non seulement 40% du public accueilli, mais ils sont aussi la principale source de satisfaction. D'une manière générale, leur intégration dans le système scolaire et dans notre société ainsi que leur bonne maîtrise de la langue est une réussite.

Par essence, le travail social n'est pas facile, mais il est particulièrement difficile dans un tel contexte même si régulièrement, telle une bonne étoile venant du ciel, des régularisations sont décidées.

La dynamique d'équipe du pôle hébergement d'urgence et la grande complémentarité des professionnels qui la composent permet indéniablement de faire face à cette complexité d'autant plus que leur intervention sociale est fortement axée sur l'accompagnement individuel ou sur des activités à caractère collectif.

Avant d'inviter les lecteurs à mieux cerner la réalité du pôle hébergement d'urgence, je voudrais saluer l'engagement de l'ensemble des professionnels qui interviennent sur ce service, ainsi que leur cheffe de service.



Philippe Wattier
Directeur des établissements
et services du Nouvel Horizon



Présentation de la fondation de l'Armée du salut.

L'Armée du Salut dans le monde.

Origines et vocation

L'Armée du Salut a été fondée en 1865 par William Booth dans l'Angleterre industrielle du 19^{ème} siècle. Portée par une éthique chrétienne, sa vocation est de répondre aux besoins physiques, sociaux et spirituels des personnes en situation de détresse.

Elle est présente dans 115 pays sur les cinq continents. Elle accomplit une œuvre d'intérêt général dans les domaines de la santé (*hôpitaux, dispensaires...*), de l'enseignement, du social et intervient à tous les âges de la vie, de la naissance à la fin de vie. L'Armée du Salut a pour vocation de restaurer la personne dans son corps, son humanité, ses droits fondamentaux et sa spiritualité.

Cherchant à répondre à tous les appels de détresse, William Booth (1829-1912) a parfaitement défini la manière dont il convient d'aborder la personne en souffrance :

- ✓ L'accueillir et l'écouter, la soutenir et la sécuriser en lui offrant un cadre structurant, permettant de faire le point, d'évoluer
- ✓ Agir sur les causes, tout en procurant une réponse immédiate à son désarroi, ce qui suppose, le cas échéant, la mise en œuvre d'une aide d'urgence et/ou d'un accompagnement sur un plus long terme.

L'Armée du Salut en France.

Une implantation progressive sur le territoire

Implantée en France depuis 1881, l'Armée du Salut s'est impliquée auprès des personnes en difficulté, créant notamment les « foyers du soldat » au cours de la première guerre mondiale.

Elle prend véritablement son essor entre les deux guerres avec la création des grandes institutions sociales à Paris et en province. Reconnue d'utilité publique par le décret du 7 avril 1931, elle ne cesse d'accroître son rayonnement dans les domaines sanitaire et social jusqu'en 1939.

A l'issue du deuxième conflit mondial, elle relance son activité en élargissant ses actions sur la jeunesse : elle développe des actions pédagogiques, met en place des maisons d'enfants et des centres d'apprentissages, crée des clubs de prévention et des établissements relevant de l'Education spécialisée.

Parallèlement, l'Armée du Salut développe un partenariat avec les pouvoirs publics et avec les acteurs du champ social. Membre fondateur d'organismes tels que l'Union Nationale Interfédérale des Œuvres et Organismes Privés Sanitaires et Sociaux (*UNIOPSS*), la Fédération Nationale des Associations d'Accueil et de Réinsertion Sociale (*FNARS*), le Syndicat général des Œuvres Privées sanitaires et sociales (*SOP*), La Fédération française des Banques Alimentaires, elle s'inscrit dans les dispositifs de lutte contre les exclusions, organise et gère des structures d'accueil en partenariat avec d'autres institutions ou services, à la demande des pouvoirs publics.

Adaptation aux évolutions et aux nécessités

En 1994, désireuse d'articuler avec une plus grande pertinence action sociale et spiritualité, l'Armée du Salut adopte de nouveaux statuts.

La gestion des établissements à caractère social et médico-social est assurée par l'Association des Œuvres Françaises de Bienfaisance de l'Armée du Salut (*AOFBAS*).

Les officiers constituent une Congrégation reconnue par l'Etat, membre de la Fédération protestante de France. Leur mission spirituelle s'exerce dans les postes d'évangélisation. La Congrégation de l'Armée du Salut situe l'éthique chrétienne, le

développement spirituel et la mission d'évangélisation. Elle assure en partie avec l'Association la mission d'urgence et de prévention en amont du champ social.

Du statut d'Association à celui de Fondation

À la suite du décret du 11 avril 2000, la Fondation de l'Armée du Salut se substitue à la l'AOFBAS et est reconnue d'utilité publique. Si les valeurs et les missions de la nouvelle Fondation sont identiques à celles de l'Association, les moyens d'action sont plus étendus. Par cette démarche, l'Armée du Salut affirme sa volonté d'ouverture à la société civile, aux différents environnements politiques, culturels, sociaux et humains. Elle considère que l'échange et le partenariat sont sources de vitalité, d'enrichissement.

Fondation « multi spécialiste »

La Fondation gère des établissements et services positionnés dans des secteurs diversifiés.

Ses établissements et services proposent une prestation de qualité en direction des usagers de l'action sociale et médico-sociale, dans les champs de la protection de l'enfance, du handicap, de la déficience, de la dépendance, du soutien, de l'accompagnement aux publics exclus, à la jeunesse, aux adultes handicapés, aux personnes âgées. L'action de la Fondation, de ses responsables, de ses cadres, de ses techniciens, est portée par les idées fondatrices et les valeurs de l'Armée du Salut. Son action « multi spécialiste » est fondée autour de trois missions « Secourir, Accompagner, Reconstruire ».

« SECOURIR, ACCOMPAGNER, RECONSTRUIRE »

La Fondation de l'Armée du Salut emploie 2000 salariés. Elle gère plus de 50 établissements en France. Les ressources de la Fondation se composent de financements des organismes publics, de dons et legs, de produits des ventes ainsi que des rétributions perçues pour services rendus.

Animée d'une forte volonté d'aller vers une efficience accrue, la Fondation de l'Armée du Salut poursuit une « Démarche Qualité » s'appuyant sur un référentiel. La certification par Bureau Veritas lui est attribuée depuis 2004.

Elle développe un mode de gestion des personnels fondé sur le management participatif par objectif.

Riche de son histoire et de son expérience, portée par des valeurs fortes, l'Armée du Salut entend au travers de la Fondation poursuivre et étendre son engagement dans le domaine social et médico-social. Elle est animée d'une volonté de modernisation, articulant caritatif et professionnalisme, l'éthique de convictions et l'éthique de compétences. La Fondation de l'Armée du Salut est attentive aux évolutions des contextes politiques et sociaux. Elle travaille à la mise en œuvre de réponses innovantes aux problématiques nouvelles qui émergent dans le champ de l'action sociale.

L'Armée du Salut à Reims.

Quelques éléments d'histoire

L'Armée du Salut est probablement l'une des plus anciennes structures rémoises œuvrant auprès des personnes en situation d'exclusion.

Présente à Reims depuis la fin des années 1910, l'Armée du Salut a été successivement implantée au 82 rue de Cernay puis au 31 rue de Sébastopol. Après la seconde guerre mondiale, elle s'installe rue Navier où elle sera en charge du centre d'accueil de nuit. Durant quasiment 50 ans, de 1963 à la fin de l'année 2011, elle occupe les anciens locaux de l'Asile de Nuit 10, rue Goïot, propriété du CCAS de Reims.

Au fil des années, l'Armée du Salut s'est adaptée au besoin des publics et a inscrit son action en totale synergie avec les dispositifs mis en place par l'État. Ainsi, le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale « Le Nouvel Horizon » a été agréé une première fois le 8 août 1963.

A partir de l'année 2003, le CHRS est également agréé pour accueillir des demandeurs d'asile (*hommes seuls, couples et familles*).

Depuis le mois de décembre 2011, l'établissement est localisé 42, rue de Taissy. D'une superficie d'environ 2500 m², le nouvel établissement s'étend sur 4 niveaux. Situé à Reims, à l'angle de la rue de Taissy, le Centre d'hébergement est à la limite des quartiers Saint Rémi et Verrerie. Deux de ses services, celui du pôle asile et celui de l'urgence diffus se sont externalisés au cœur des quartiers Orgeval et Croix-Rouge.

Cet établissement s'inscrit dans une logique d'évolution et d'adaptation aux publics dans laquelle s'est engagée la Fondation de l'Armée du Salut.

En savoir plus : www.armeedusalut.fr



Le cadrage national

Conformément aux valeurs de la Fondation de l'Armée du Salut, les objectifs posés pour le dispositif d'accueil de l'urgence diffus du « Nouvel Horizon » sont :

- De proposer un hébergement individuel, digne qui se veut être une alternative à la rue et qui autorise d'être accompagné d'un animal
- De permettre aux personnes de se reposer et de se stabiliser.
- D'œuvrer en faveur de l'accès aux droits des plus démunis.
- D'établir des relations de confiance par une écoute dénuée de tout jugement.
- D'amener ces personnes à se sentir reconnues dans leur dignité et ainsi, qu'elles puissent retrouver une image positive d'elles-mêmes.
- De leur offrir les prémisses d'un accompagnement social permettant la restauration de leurs droits et/ou une orientation vers les autres partenaires
- De susciter auprès d'elles l'émergence d'un projet.

Le cadre législatif

L'action d'un établissement d'hébergement s'inscrit dans le cadre législatif qui doit guider notre action et dont découlent nos missions. Nous déclinons ci-après les principaux textes réglementaires de référence :

La loi n°2002-2 du 2 janvier 2002, rénovant l'action sociale et médico-sociale.

- L'affirmation et la promotion du droit des usagers.
- La diversification des services et leur assise juridique (*y compris ceux qui en étaient dépourvus comme les lieux de vie*).
- La définition de procédures d'évaluation.
- L'incitation à formaliser les procédures de concertation et de partenariat.
- La loi renforce le droit des personnes et prévoit la mise en œuvre d'un certain nombre d'instrument pour leur concrétisation (*livret d'accueil, contrat de séjour, règlement de fonctionnement, charte de l'usager, conseil de vie sociale ...*).

Le décret n° 2004-287 du 25.02.2004 relatif au conseil de vie sociale et la circulaire DGAS du 24.03.2004 relative au livret d'accueil en précisent les contours.

Le Plan PARSA (*Plan d'action renforcé du dispositif d'hébergement et de logement des personnes sans abri*), 8 janvier 2007, énonce le principe de continuité de prise en charge des sans-abri.

« Toute personne accueillie dans un centre d'hébergement d'urgence devra se voir proposer, en fonction de sa situation, une solution pérenne, adaptée et accompagnée si nécessaire (...) ».

La loi n°2007-290 du 5 mars 2007, dite loi DALO droit au logement opposable Instituant le droit au logement opposable et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale est de garantir le droit à un logement à toute personne qui réside en France de façon stable et régulière, n'est pas en mesure d'accéder à un logement décent ou de s'y maintenir. La loi institue :

- 1) Un recours à l'amiable et en contentieux afin de faire valoir le droit, garantie par l'Etat, à un logement décent et indépendant.
- 2) Le principe de la continuité de la prise en charge des sans-abris.

« Toute personne accueillie dans une structure d'hébergement d'urgence doit pouvoir y demeurer, dès lors qu'elle le souhaite, jusqu'à ce qu'une orientation lui soit proposée ».

La circulaire DGAS/1A/LCE/2007/90 du 19 mars 2007, relative à la mise en œuvre d'un principe de continuité dans la prise en charge des personnes sans-abri et à la suppression de la durée maximale de séjour, l'élaboration systématique d'un diagnostic et le principe de non remise à la rue.

La Loi n°2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion (*Mobilisation pour le Logement*) dite loi Boutin du 25 mars 2009.

La loi Molle instaure des changements dans différents domaines et notamment par l'article 73, qui définit les missions de l'hébergement d'urgence et le principe de continuité.

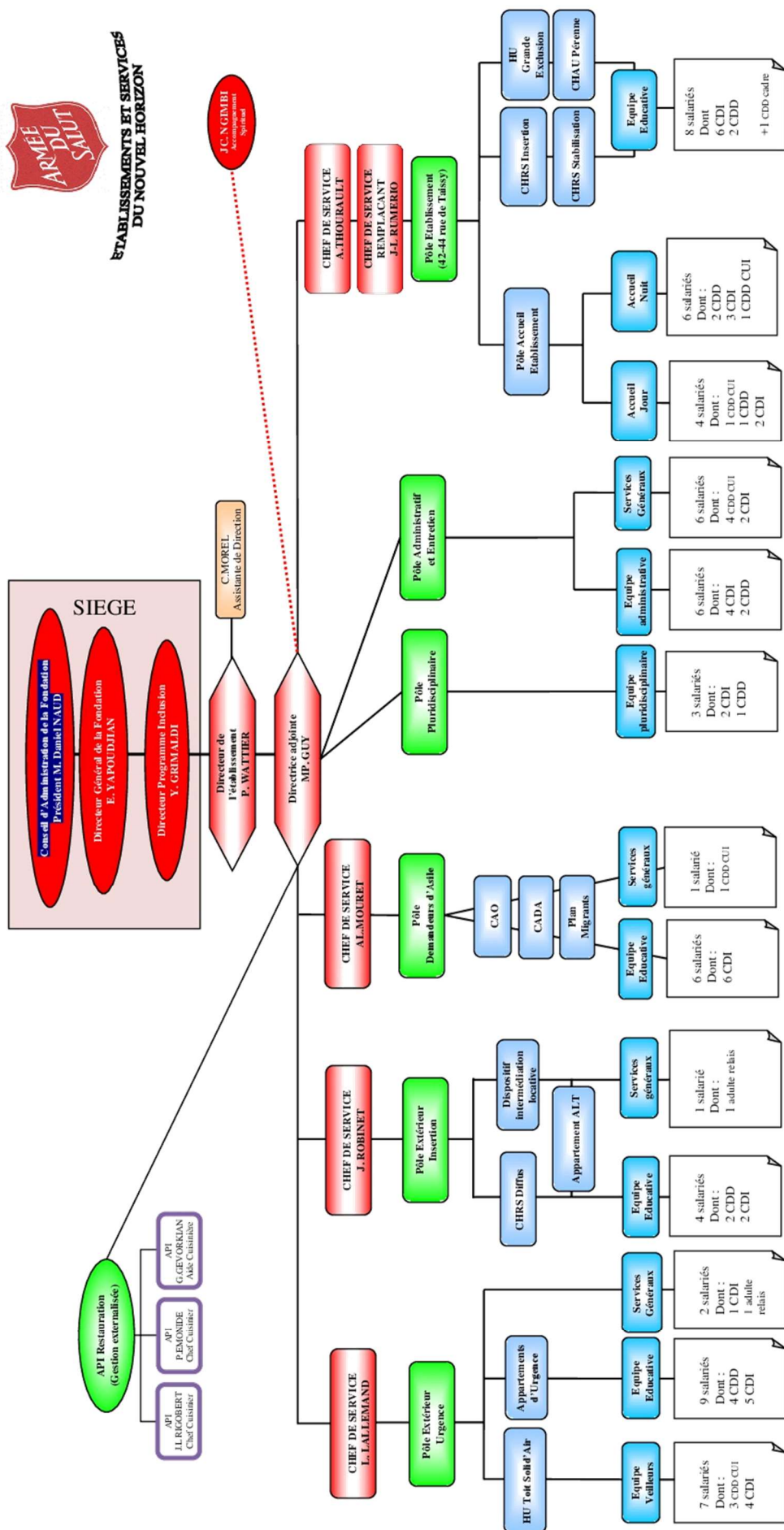
Le Code de l'Action Sociale et des Familles :

« Art. 345-2-2.- Toute personne sans abri en situation de détresse médicale, psychique et sociale a accès, à tout moment, à un dispositif d'hébergement d'urgence ».

« Cet hébergement d'urgence doit lui permettre, dans des conditions d'accueil conformes à la dignité de la personne humaine, de bénéficier de prestations assurant le gîte, le couvert et l'hygiène, une première évaluation médicale, psychique et sociale, réalisée au sein de la structure d'hébergement ou, par convention, par des professionnels ou des organismes extérieurs et d'être orientée vers tout professionnel ou toute structure susceptibles de lui apporter l'aide justifiée par son état, notamment un centre d'hébergement et de réinsertion sociale, un hébergement de stabilisation, une pension de famille, un logement foyer, un établissement pour personnes âgées dépendantes, un lit halte soins santé ou un service hospitalier.

« Art. 345-2-3.- Toute personne accueillie dans une structure d'hébergement d'urgence doit pouvoir y bénéficier d'un accompagnement personnalisé et y demeurer, dès lors qu'elle le souhaite, jusqu'à ce qu'une orientation lui soit proposée. Cette orientation est effectuée vers une structure d'hébergement stable ou de soins, ou vers un logement, adaptés à sa situation. »

Plus récemment, Le référentiel national de prestations, Circulaire DGCS/1A no 2010- 271 du 16 juillet 2010 relative au référentiel national des prestations du dispositif d'accueil, d'hébergement et d'insertion, dans son volet 2 précise les éléments juridiques et qualitatifs de mise en œuvre de la prestation « B- Mettre à l'abri ou Offrir un chez soi », notamment sur l'individualisation des espaces, le respect de l'accueil inconditionnel ; le respect des normes du logement



TOTAL : 70 salariés
Dont :
27 CDD - 43 CDI

MAJ le 04 décembre 2017



Présentation

Les locaux

Les bureaux de l'urgence diffus sont externalisés au 6 Allée Maurice Lemaître dans le quartier Croix-Rouge à Reims depuis le premier trimestre 2017. Le service s'est implanté à proximité des personnes hébergées facilitant ainsi les liens et permettant une plus grande disponibilité.

La capacité d'accueil théorique est de 169 places + 41 places d'urgence hivernale. L'hébergement se fait en colocation en appartement diffus dans les quartiers Orgeval, Croix Rouge, Europe et Châtillons.

		Type de logement	Nombre de places théoriques
Nombre de logements sous Dotation Globale de Fonctionnement	16	12 F4 4 F5	76 places théoriques
Nombre de logements sous subvention	20	13 F4 5 F3 1 F5	93 places théoriques
Total			169 places théoriques
Nombre de logements d'urgence hivernale 2017	8	6 F4 2 F3	41 places théoriques
Nombre total de logements	44		210 places théoriques

Ces appartements d'urgence permettent d'accueillir toutes les personnes orientées par le 115 de manière inconditionnelle. Les missions premières de ce dispositif sont d'accueillir, héberger et alimenter et offrir un accompagnement social au plus près des problématiques des individus.

C'est donc une flotte de 36 à 44 logements que le service d'urgence diffus met à disposition des personnes pour un hébergement en cohabitation avec partagent des pièces collectives : cuisine, séjour, sanitaires.

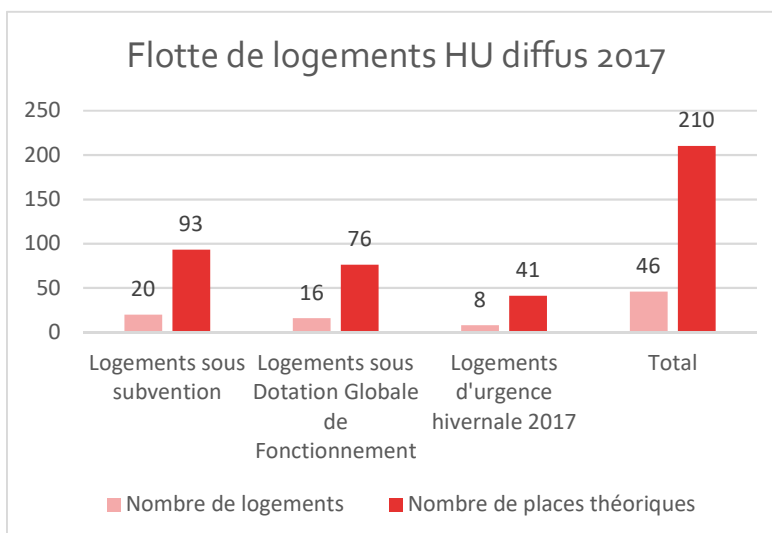
Les appartements sont équipés et meublés :

- ✓ Mobilier : literie, tables, chaises, canapés, armoires, lit, vaisselle et ustensiles cuisine.
- ✓ Electroménagers : réfrigérateur combiné, machine à laver, cuisinière, micro-ondes, cafetière.

Service	Capacité	Places en Travaux
CHRS Urgence (DGF)	5	0
Appart Urgence (subventions)	39	5
Appart Urgence DGF	70	0
Appart Urgence 18-25 ans (subventions)	10	0
Appart Urgence Hiver (subventions)	45	0
Appart Urgence Hiver 2017 (subventions)	41	0
Total	210	5

Une caution de 50 euros est demandée aux personnes bénéficiant de revenus.

Les personnes sont domiciliées à l'adresse des bureaux au 6, Allée Maurice Lemaître.

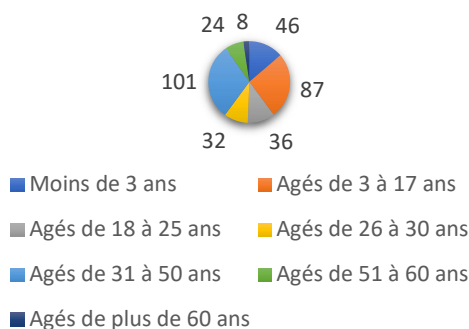


La typologie du public accueilli est hétéroclite : il s'agit d'hommes, de femmes et de familles en situation de précarité sociale, toutes problématiques confondues.

L'hébergement que nous leur proposons a vocation à leur donner les moyens d'améliorer leur situation administrative et sociale, et de travailler les questions d'emploi, de formation et toutes les problématiques de soins.

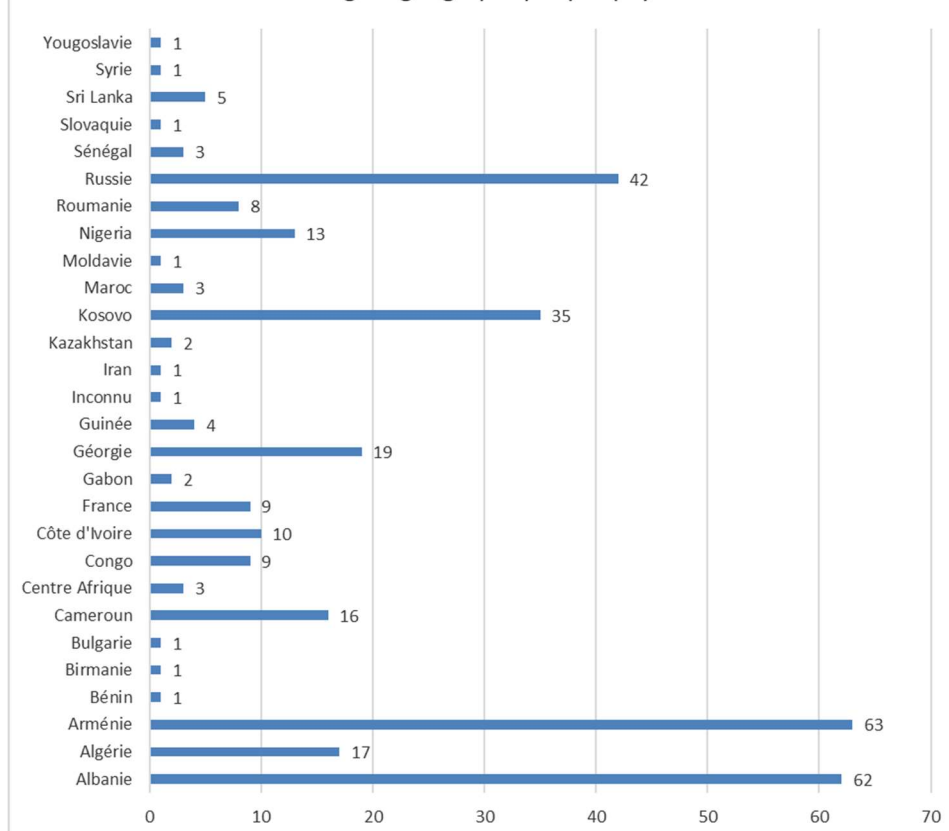
Nombre de personnes accueillies dans l'année	334	Nombre d'hommes	94
Nombre de ménages accueillis dans l'année	145	Nombre de femmes	107
Nombre de places installées	210	Nombre d'enfants	133

Tranches d'âges

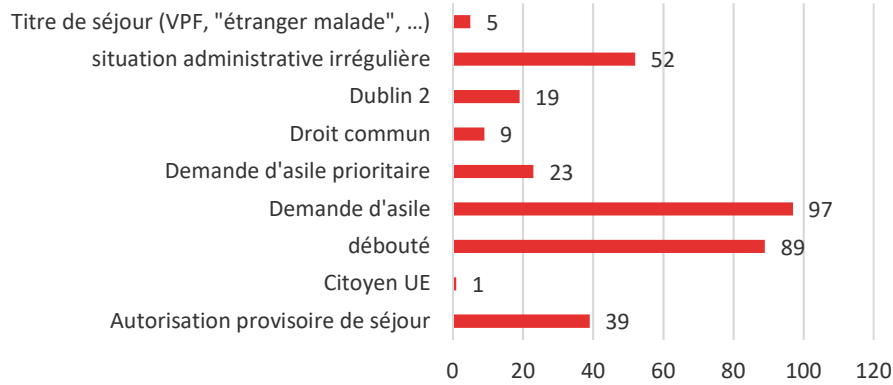


Sur les 334 personnes accueillies en 2017, 133 étaient des enfants, dont 46 âgés de moins de 3 ans. Il s'agit majoritairement d'enfants accompagnés de leurs parents, isolés ou non, en situation de migration.

Origine géographique par pays

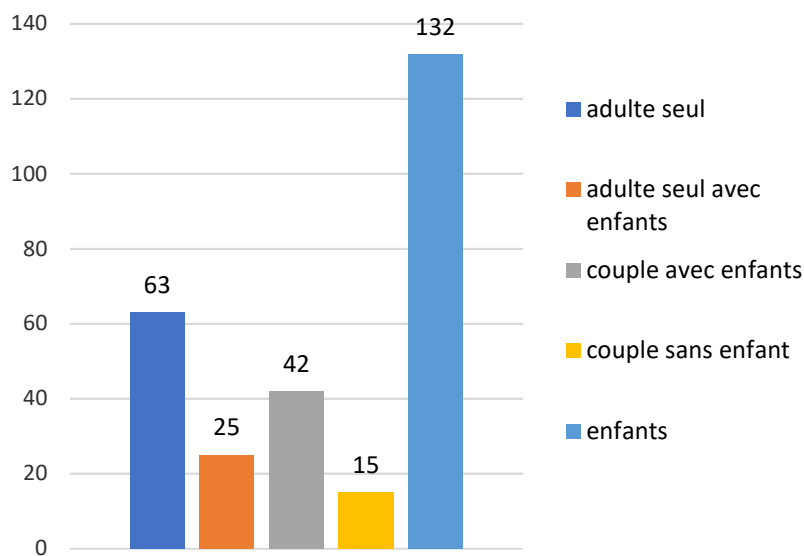


Situations

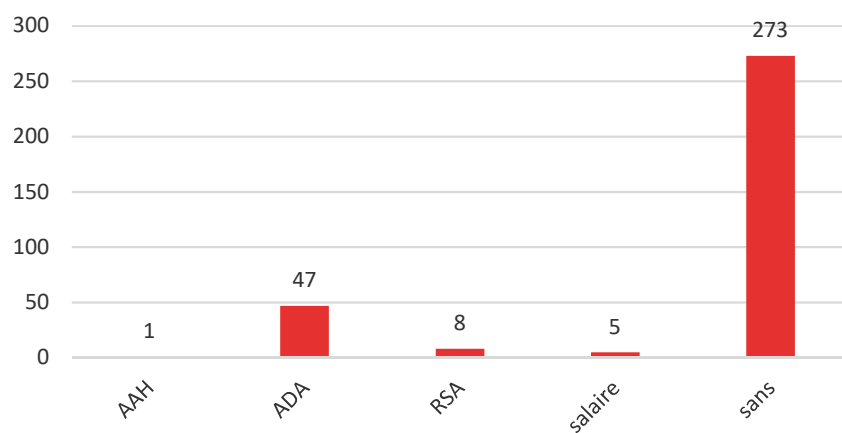


Les personnes en situation de migration hébergées sur notre dispositif relèvent du droit des étrangers mais à des niveaux différents, allant du statut de primo-arrivant à celui de débouté. Certains ménages sont accueillis depuis plusieurs années du fait de leur situation administrative qui ne leur donne droit qu'à un hébergement d'urgence.

Composition des ménages



Ressources



Plus de 80% des ménages ne dispose d'aucune ressource

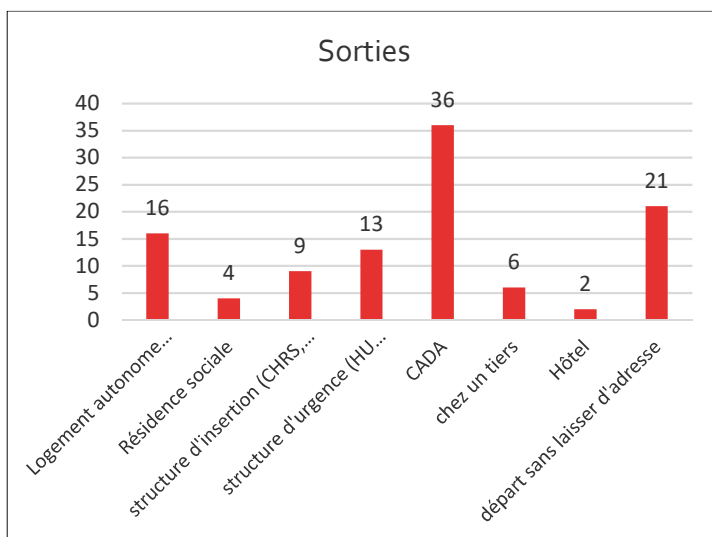
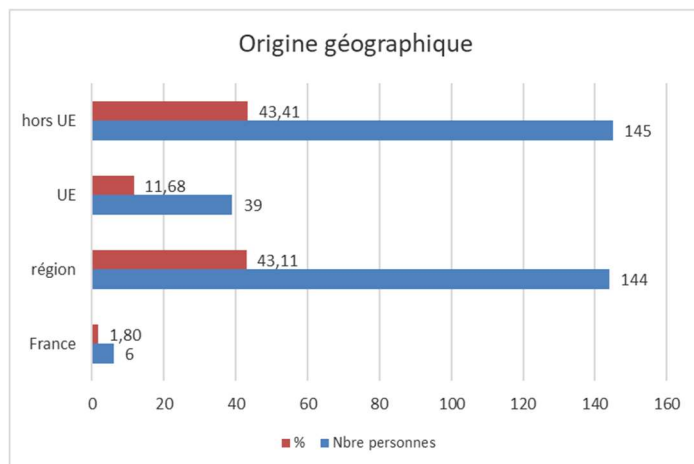
TAUX D'OCCUPATION ANNUEL	2017
Nuitées	64258
Taux d'occupation	110,72%

Le Taux d'occupation est élevé se justifie par :

- Des naissances au sein des ménages
- Une réponse aux sollicitations du 115 pour héberger des personnes dont la vulnérabilité nécessite qu'elles puissent bénéficier d'un lieu sécurisé et d'un accompagnement

	Personnes	Ménages
Nombre d'entrées HU Diffus 2017	252	115
Nombre de sorties HU diffus 2017	109	48

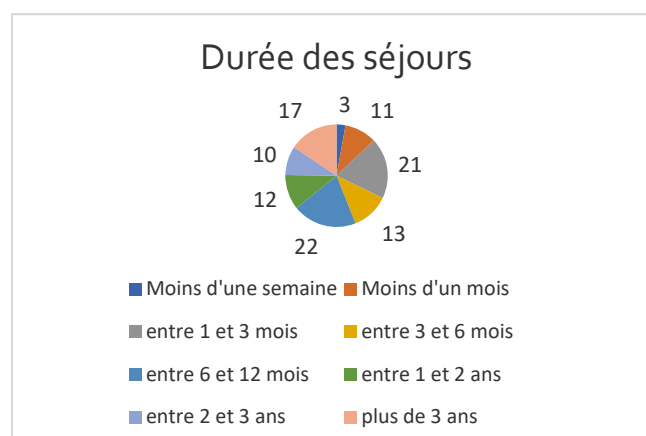
Origine géographique	Nombre de personnes	%
France (hors région)	6	1,80
Région	144	43,11
UE	39	11,68
Hors UE	145	43,41



Le décès d'une femme atteinte d'une pathologie lourde a été déplorée en ce début d'année 2017.

L'accueil d'urgence doit rester un tremplin vers un autre dispositif. A chaque fois que la situation le permet, un dossier SIAO est constitué avec les personnes accueillies pour faciliter l'orientation vers un dispositif adapté. Des dossiers de demande de logement autonome sont également réalisés.

Séjour	Somme nombre total de séjour	Nombre de personnes sorties	Durée en jours
Durée moyenne des séjours	48726	109	447





L'équipe au service de la mise en œuvre du projet social

L'équipe du service urgence diffus est composée de :

- 6 travailleurs sociaux + 1 en période hivernale
- 1 homme de maintenance
- 1 chef de service

L'écoute et l'empathie sont des préalables incontournables à toute intervention sociale auprès des personnes que nous accueillons pour établir une relation d'aide de qualité. Chacun des intervenants veille à proposer une écoute attentive, dénuée de tout jugement de l'accueil des personnes à leur sortie. Les interventions visent à développer le sont réfléchies pour pouvoir et de faire émerger la demande.

La personne accueillie est au cœur des préoccupations des professionnels et reste actrice de son projet et de sa réalisation.



L'accueil

Dans le cadre du dispositif d'hébergement d'urgence, l'établissement remplit quatre missions :

- Accueillir toute personne orientée par le SIAO 51 (115), lui offrir une prise en charge d'urgence : accueil chaleureux, hébergement avec accès à des colis alimentaires et bons alimentaires
- Ecouter, diagnostiquer, orienter.
- Favoriser l'inclusion par la participation à la vie sociale et à la citoyenneté
- Accompagner vers les dispositifs de droits communs

Les dates et horaires de l'accueil sont transmises au 115 qui se charge de relayer les informations aux personnes qui nous sont orientées. Les personnes sont accompagnées par un travailleur social dans l'appartement qu'elles vont co-occuper. Une présentation orale du service et des professionnels présents est effectuée. Un dossier papier et un dossier informatique sont créés le jour de l'arrivée. Le livret d'accueil ainsi que le règlement de fonctionnement leur sont remis.

Ils visent à garantir l'exercice effectif des droits généraux de la personne. Il leur est remis aussi, dans le cadre de la loi 2002.2, la charte des droits et libertés de la personne accueillie. Ces documents permettent aux personnes de mieux appréhender leurs droits mais aussi de cerner ce qu'elles peuvent attendre du lieu de vie ou elles vont séjourner.

Le règlement de fonctionnement a été réactualisé et présenté aux instances représentatives du personnel puis des usagers en octobre 2017 qui l'ont validé.

Un contrat d'objectifs permet aux personnes de formaliser leurs demandes, leurs objectifs et leurs attentes en matière d'accompagnement et de prestations.



Les grands axes et principes de l'accompagnement social

• **Santé** : La santé est le thème le plus majoritairement abordé auprès des personnes accueillies.

- Ouverture des droits
- Orientations CMP, CAMP, ANPAA, CAARUD, CHU
- Programmation des vaccinations et dépistages

• **Aide dans les démarches administratives et la citoyenneté, aide aux démarches de demande d'asile/Régularisation**

- Ouverture des droits (*RSA, retraite...*)

- Informations et explications sur les différentes étapes de la demande d'asile, les modalités de régularisation, les aides au retour, les droits des étrangers
- Accompagnement des personnes dans les démarches en lien avec la PIADA, les associations, les avocats
- Accompagnement des personnes pour les démarches à réaliser en préfecture, Office Français d'Immigration et d'Intégration, Office Français pour la Protection des Réfugiés et Apatrides et Cour Nationale du Droit d'Asile.

• Logement/Orientation

- Evaluation à vivre en logement de façon autonome avec une à deux interventions par semaine dans les lieux de vie
- Accompagnement pour un comportement éco-responsable et travail sur les économies d'énergie
- Etat des lieux régulier et vérification du bon état des logements
- Constitution des dossiers SIAO, de logement en fonction des situations et des objectifs d'insertion des personnes projets de vie des personnes
- Gestion de la cohabitation, planification des tâches ménagères

• Aide et soutien à la gestion du budget

Les personnes accueillies sur le dispositif des appartements d'urgence disposent rarement de ressources et se trouvent en grande difficulté : jeunes de moins de 25 ans, personnes déboutées de leur demande d'asile ou en situation irrégulière.

- Accompagnement à la gestion du budget
- Mise en place d'une participation à l'hébergement pour les personnes disposant de ressources
- Mise en place ou inscription pour l'obtention d'aides alimentaires via l'entraide protestante, d'aides au transport, d'aides facultatives auprès du CCAS ou associations, d'aides à l'habillement....

• Aide et soutien à la parentalité

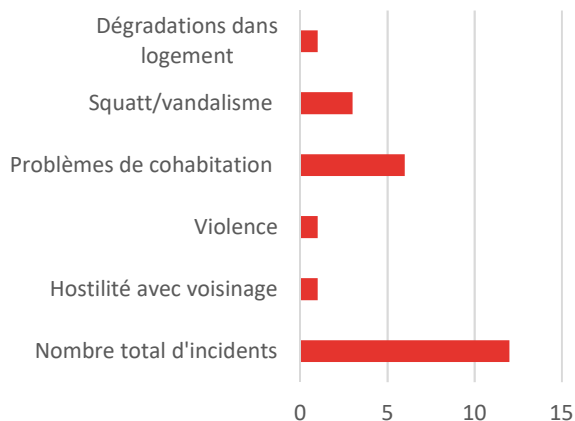
- Inscriptions scolaires, halte-garderie et Dispositif de Réussite Educative
- Mise en lien avec les écoles ou la mission locale
- Conseils aux parents et orientations en PMI
- Propositions d'activités autour de la petite enfance

• Accès à l'emploi et à la formation

Ce thème est évoqué par les travailleurs sociaux avec les personnes accueillies sur le dispositif, mais dans une moindre mesure, puisqu'il s'agit essentiellement d'orienter ces personnes vers des dispositifs adaptés (*AEFTI, Chantiers d'insertion, Pôle Emploi, Mission Locale...*) ainsi que vers la Conseillère en Insertion Professionnelle du CHRS. Il s'agit donc de s'assurer du bon déroulement et de la réalisation des démarches pour la personne.

- Accompagnement des personnes pour certains rendez-vous professionnel.
- Aide à la formalisation d'un projet d'insertion

Incidents liés aux personnes urgence diffus 2017

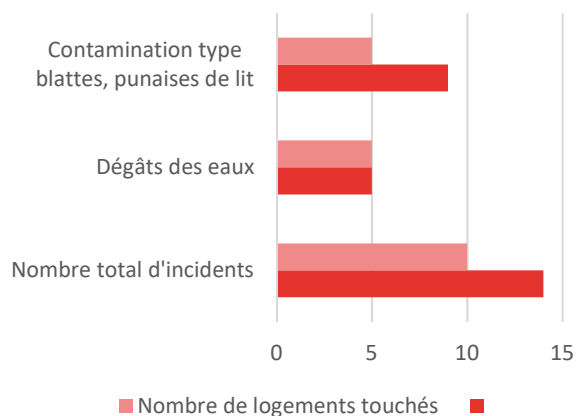


Incidents liés aux personnes urgence diffus 2017		Suites données
Nombre total d'incidents		
Hostilité avec voisinage	1	Vigilance
Violence	1	Exclusion
Problèmes de cohabitation	6	Avertissements et Mouvements internes
Squatt/vandalisme	3	3 plaintes
Dégradations dans logement	1	1 plainte

Incidents matériels urgence diffus 2017

Incidents matériels urgence diffus 2017		Nombre de logements touchés
Nombre total d'incidents	14	10
Dégâts des eaux	5	5
Contamination type blattes, punaises de lit	9	5

Incidents matériels urgence diffus 2017





La dynamique et les actions collectives



Les activités

	janv-17	févr-17	mars-17	avr-17	mai-17	juin-17	juil-17	août-17	sept-17	oct-17	nov-17	déc-17
1	Week-end			Week-end	Féié		Week-end			Week-end	Féié	
2				"Activ Sport" (5PA 1 TS)		Atelier "cuisine" (6PA 1TS)			Week-end			Week-end
3						Week-end				Atelier palettes (3 PA)	Atelier palettes (2 PA)	
4		Week-end	Week-end							Activ Sport (2PA 1TS)	Week-end	LAPE (6 PA 1TS)
5						Féié		Week-end				Atelier palettes (4 PA)
6					Week-end				Foot (12PA 6TS)		LAPE (7PA 1TS)	Déco Noël (12 PA +2TS + 1 Stagiaire)
7	Week-end						Axo plage (21 PA 4TS)			Week-end		
8				Week-end	Féié		Week-end				Déco Noël (14PA+ 2 Stagiaires +2TS)	
9									Week-end		Atelier palettes (2 PA)	Week-end
10		Atelier "cuisine" (6PA 1TS)			"Activ Sport" (4 PA 1 TS)	Week-end						
11											Féié	LAPE (6 PA 1TS)
12						Atelier jardin (5PA)		Week-end			Week-end	
13			Activ Sport (5PA 1TS)		Week-end						LAPE (4PA 2TS)	Déco Noël (14PA +2TS + 2 Stagiaires)
14	Week-end						Féié			Week-end		
15		Activ Sport (2PA 1TS)		Week-end			Week-end	Féié	Cuisine (4PA 1TS 1Stagiaire)		Déco Noël (14PA +2TS + 2 Stagiaires)	
16					Réunion Atelier Jardin (5PA et 1TS + Chef de service)				Fête des habitants avec MQ Billard (1 TS / 22 PA)	Activ Sport (3 PA 1TS)		Week-end
17			Cuisine (5PA 1TS)			Week-end				Atelier palettes (2 PA)		
18		Week-end	Week-end						Atelier palettes (2 PA)		Week-end	Atelier palettes (1 PA)
19								Week-end				LAPE (4 PA 1TS)
20					Week-end					Cuisine (5PA 1TS)	LAPE (2PA 1TS)	
21	Week-end									Week-end		
22				Week-end			Week-end				Déco Noël (12 PA +2TS + 1 Stagiaire)	Cuisine et repas de Noël
23									Week-end			Week-end
24											Cuisine " hommes" (1TS / 4PA)	
25		Week-end	Week-end		Féié						Week-end	Féié
26						"Activ Sport" et "Jardin" (4 PA 2 TS)		Week-end				
27					Week-end						LAPE (2PA 1TS)	
28	Week-end			Cuisine (11 PA 1TS)			Axo plage (17PA 4TS)		Atelier palettes (2 PA)	Week-end		
29				Week-end			Week-end				Déco Noël (12 PA +2TS + 1 Stagiaire)	
30								Grimpo-branches (14 PA 2TS)	Week-end			
31												Week-end

PROJET : ACTIV SPORT

Constats

Certaines Personnes Accueillies ne sortent pas toujours ou s'isolent socialement
Manque d'activités physiques, perte de la notion de prendre soin de soi

Objectifs

Dans une démarche d'épanouissement, de socialisation et de valorisation, le projet ACTIV SPORT se veut être un moment de détente encourageant le bien être physique et psychique des personnes accueillies.

Organisation générale

Le projet à été mis en place le 15/02/2017

8 séances ont été proposées sur l'année 2017 en fonction des demandes des personnes et des conditions météo avec un total de 37 participants à l'année.

Evaluations

Retour positif des personnes et souhait exprimé de reconduire pour l'année 2018.

ACTIVITE CUISINE

Constats

Isolement social, manque d'interactions
Manque d'intégration sur le territoire

Objectifs

Valoriser les compétences et les potentialités de chacune. Mettre en valeur la richesse des différences

Favoriser l'estime de soi à travers la transmission des savoirs et techniques de cuisine

Favoriser l'intégration sur le territoire d'accueil en les invitant dans la Maison de quartier

Permettre l'apprentissage de certains mots usuels de la langue française à travers l'activité

Partager un moment agréable, de convivialité

Organisation générale

Le projet à été mis en place en 2016 et poursuivi en 2017

1 séance par mois le vendredi est proposé sur 3 temps: réunion pour définir le menu, courses, réalisation et prise du repas à la maison de quartier

8 séances ont été proposées sur l'année 2017 pour une quarantaine de participants

Evaluations

Nombre de participants et fréquence des séances

ATELIER Lieu d'Accueil Parent Enfant

Constats

Isolement social, manque d'interactions pour les parents avec enfants en bas âge
Manque d'intégration sur le territoire

Objectifs

Accompagner les parents dans l'éveil, le développement et le bien-être de leurs enfants. Favoriser le lien parent-enfant

Lutter contre l'isolement social en rencontrant de nouvelles personnes et favoriser l'échange

Faire de la prévention contre les maladies et la violence

Partager un moment agréable, de convivialité. Favoriser le vivre ensemble

Organisation générale

Le projet à été mis en place en novembre 2017 à raison d'une séance par semaine autour d'activités manuelles, parcours de motricité, chansons, lecture, danses...

7 séances ont été proposées sur l'année 2017 pour 29 participants

Evaluations

Nombre de participants et fréquence des séances

ATELIERS Palette et jardin

Constats

Isolement social, manque d'interactions
Besoin en mobilier des personnes mais absence de ressources ou moyens limités

Objectifs

Valoriser les compétences et les potentialités de chacune. Encourager la créativité

Fabrication de mobilier à faible coût. Possibilité de profiter des fruits et légumes du jardin potager

Lutter contre l'isolement social en rencontrant de nouvelles personnes et favoriser l'échange

Partager un moment agréable, de convivialité. Favoriser le vivre ensemble

Organisation générale

Le projet était déjà mis en place sur le service Toit Solid'air. Il a été élargi aux personnes hébergées en urgence diffus Les séances se font à la demande. Les personnes peuvent se rendre au Toit Solid'air en autonomie

8 ateliers ont été proposés sur l'année 2017 pour 18 participants

Evaluations

Nombre de participants et fréquence des séances

Le service d'Hébergement d'Urgence de l'Armée du Salut a participé à toutes les journées CRPA organisées à Troyes en mars et novembre 2017, la journée de juin ayant été annulée à cause de la fusion des budgets des CRPA de Champagne-Ardenne, d'Alsace et de Lorraine dans le cadre de la création du CRPA Grand Est.

Les thèmes abordés lors des deux journées sont « Accès aux Loisirs – aux Sports – à la Culture » et « Accès à la Santé ». Le service est totalement investi dans cette instance. Nous amenons en moyenne 5 personnes accueillies par journée. Nous permettons aux étudiants de l'Institut Régional du Travail Social de participer aux journées et les travailleurs sociaux participent à l'animation des ateliers lors des journées.

Au-delà du travail fourni par les personnes lors de ces journées qui servent de matière lors des prises de décision dans des instances, les personnes accueillies font le retour que ces journées leur permettent de sortir de leur quotidien et rencontrer et discuter avec d'autres personnes d'autres établissements de la région.

« Ici, ce n'est pas écrit sur mon front que je n'ai pas de papiers, ma parole vaut celles des autres. »

Une personne accueillie sur le service lors de la journée de mars 2017



Colonel Daniel NAUD

Président de la Fondation de l'Armée du Salut



Éric YAPOUDJIAN

Directeur de la Fondation de l'Armée du Salut



Philippe WATTIER

Directeur des Établissements et Services du Nouvel Horizon



Yvan GRIMALDI

Directeur des programmes Inclusion

Les Établissements et Services du Nouvel Horizon

42, rue de Taissy - 51100 Reims
Tél : 03 26 85 23 09 - Fax : 03 26 85 27 89
Mail : nhorizon@armeedusalut.fr

